

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 8 avril 2010

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE  
CONCESSIONS  
FUNERAIRES  
ABANDONNEES,  
ECHUES ET NON  
RENOUVELEES  
AUX CIMETIERES  
DE PONTIVY –  
ATTRIBUTION DU  
MARCHE**

### Date de convocation du Conseil Municipal

1er avril 2010

Date d'affichage : 1er avril 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

### Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme PIERRE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE  
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE  
Mme GUEGAN à M. PERESSE

### Absents

M. LE BOTLAN  
M. DERRIEN

# **REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES ABANDONNEES, ECHUES ET NON RENOUVELEES AUX CIMETIERES DE PONTIVY – ATTRIBUTION DU MARCHE**

## **Rapport de Monsieur LE MAIRE**

La ville de Pontivy a mis en place une procédure de reprise de concessions abandonnées dans les cimetières de Pontivy et de Stival.

Compte tenu du nombre important de concessions concernées, les reprises se dérouleront sur plusieurs années et les restes mortuaires feront l'objet d'une crémation.

Une consultation par appel d'offres ouvert, comprenant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles a été lancée pour les travaux qui consisteront en la reprise des terrains concédés abandonnés, la crémation des restes mortuaires et la réhabilitation des emplacements de 660 tombes minimum et 780 maximum.

Une annonce a été publiée dans un quotidien régional le 5 février 2010 et dans le BOAMP du 4 février 2010 avec une date de remise des offres fixée au 19 mars 2010.

9 dossiers ont été retirés et 3 offres sont parvenues dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars 2010 pour procéder à l'attribution.

Après analyse des offres et en application de l'article VI du cahier des clauses particulières annonçant que les offres seraient jugées sur le critère unique du prix, elle propose le classement suivant :

1 – SARL LE BOEDEC

2 – OGF

3 - FINALYS

### **Nous vous proposons :**

- D'accepter le classement de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 9 avril 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**